

SCHÉMA DE COHÉRENCE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION



PAYS DE LA LOIRE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION



© CRTE



COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
EDITO	5
L'équitation, sport pour tous	6
■ Les disciplines de l'équitation	6
Organisation et gouvernance	8
■ La pratique de l'équitation en France	8
■ Organisation - Gouvernance du Comité régional d'équitation des Pays de la Loire	8
Les Pays de la Loire, une région équestre	10
■ Un sport très féminisé	11
■ Des pratiquants de tous âges	12
■ Les pratiquants privilégient la proximité pour choisir leur lieu de pratique	13
■ La pratique de l'équitation classique est plus développée	14
■ L'impact de l'augmentation de la TVA et de la situation économique	15
Les équipements équestres en Pays de la Loire : de fortes disparités	16
■ Des équipements en adéquation avec le nombre de pratiquants	18
■ Une répartition inégale des installations de qualité	19
■ Une pratique « loisir » dominante et une pratique de compétition dynamique	20
■ Une offre clairsemée pour la randonnée équestre	21
Ambitions 2025	22
■ Offrir aux pratiquants une bonne qualité des installations et des équipements	22
■ Proposer une offre « loisir » pour les licenciés	22
■ Développer des installations adaptées à la compétition	22
■ Raisonner les lieux de création de nouvelles structures	22
■ Mettre en place des partenariats avec les municipalités	23
■ Développer le tourisme équestre	23
Besoins en équipements à l'horizon 2025	24
■ Espaces d'accueil des pratiquants et visiteurs, adaptation aux personnes en situation de handicap	24
■ Amélioration de la qualité des installations	24
■ Lieux de compétition de qualité	24
■ Accès aux structures équestres	24
■ Maintien des installations majeures existantes	24
■ Devenir du fumier : encourager la production d'énergie	24

PRÉAMBULE

Le développement de la pratique sportive sur le territoire passe par l'accès à des équipements de qualité. Ceux-ci doivent être accessibles à tous pour permettre une pratique la plus diversifiée possible, adaptés aux usages d'aujourd'hui et capables de s'adapter à ceux de demain.

Ainsi, dans le cadre d'un aménagement sportif du territoire, il apparaît indispensable que la création et la modernisation des équipements soient pensées à l'échelle du territoire et au regard des besoins des Ligériens. Cette vision stratégique doit intégrer les projets de développement des instances sportives et l'émergence de nouvelles formes de pratique.

La Région des Pays de la Loire, le Comité régional olympique et sportif et la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ont décidé d'encourager les ligues et comités régionaux dans l'élaboration de schémas de cohérence des équipements sportifs.

Ces schémas sont, avant tout, des outils pour le mouvement sportif dans une perspective de développement des activités. Ils peuvent également être mis à la disposition de l'ensemble des acteurs engagés dans le sport. Ils permettent de partager une même vision des besoins et les perspectives possibles d'aménagement et d'équilibre des territoires en matière d'équipements et d'accès aux disciplines sportives.

ÉDITO

Cinquième région française en termes de licenciés, les Pays de la Loire sont marqués par leur culture équestre, révélée notamment par la présence de l'École Nationale d'Équitation sur notre territoire, mais aussi par l'importante activité des centres équestres, les nombreuses compétitions de tous niveaux et le dynamisme des activités de tourisme équestre.

L'engouement régional pour les sports équestres draine chaque année des milliers de spectateurs vers les lieux de compétition, en particulier pour assister à la douzaine de concours internationaux organisés dans des disciplines aussi diverses que le concours de saut d'obstacles, le dressage, le concours complet d'équitation, la voltige, l'endurance et l'attelage.

La connaissance des équipements sportifs équestres de notre territoire est essentielle pour mener à bien les multiples défis pour l'avenir : faciliter l'accès à la pratique sportive, offrir des conditions de sécurité optimales pour tous, veiller au bien-être quotidien de nos équidés, faire perdurer les événements sportifs majeurs, proposer des lieux de pratique permettant d'optimiser les performances, etc.

Ce schéma des équipements sportifs est ainsi une première étape, nous permettant d'analyser le paysage des équipements équestres à ce jour.

Nous tenons à remercier la Région des Pays de la Loire, le Comité régional olympique et sportif et la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale pour leur implication dans ce projet et dans le sport en général, en particulier pour leur soutien aux sports équestres.

Patrice CHÂTEAU

Président du Comité régional d'équitation

L'équitation, sport pour tous

L'équitation développe particulièrement chez nos pratiquants les notions de respect, de justesse et de partage. Proche de la nature, c'est un sport qui sensibilise à l'importance de la respecter et de la préserver.

L'équitation se pratique à tout âge. Avec une pratique, un équipement et une cavalerie adaptés, elle s'adresse aussi bien aux jeunes enfants qu'aux adultes et seniors, même novices.

■ Les disciplines de l'équitation

Les disciplines équestres sont très nombreuses : la Fédération française d'équitation (FFE) reconnaît plus de trente disciplines ; du loisir à la compétition, de la pratique en carrière à l'équitation d'extérieur, chacun peut trouver l'équitation qui convient à ses désirs. Nous vous présentons ci-dessous les disciplines principales pratiquées en Pays de la Loire.

• Le dressage

Le dressage est la base de l'éducation des chevaux et poneys. L'objectif est d'établir des codes afin que le cavalier et l'équidé puissent se comprendre. L'objectif est que l'équidé puisse répondre aux demandes du cavalier en confiance, dans le calme et avec attention.

En compétition, le dressage consiste à effectuer un enchaînement de figures imposées devant des juges qui attribuent des notes pour chaque mouvement, ainsi que pour l'ensemble de la présentation.

• Le concours de saut d'obstacles (CSO)

L'objectif est d'effectuer un parcours d'obstacles mobiles (barres posées sur des supports nommés chandeliers), sans commettre de faute et en général le plus rapidement possible.

C'est la discipline la plus répandue en France, elle représente 80 % de l'activité de compétition.

• Le concours complet d'équitation (CCE)

Véritable triathlon équestre, cette discipline olympique est composée des trois tests suivants : dressage, parcours de saut d'obstacle, parcours de cross. Cette dernière épreuve est composée d'un parcours d'obstacles fixes en terrain varié, à effectuer à une vitesse imposée.

C'est une activité particulièrement développée en Pays de la Loire.

Grâce à des équipements spécifiques et à la formation des enseignants, l'équitation est accessible aux personnes en situation de handicap physique ou mental. Sa pratique a un effet très bénéfique.

De même, le cheval est un excellent médiateur pour aider les personnes en situation de difficulté sociale. Il est ainsi de plus en plus utilisé auprès de ces publics, et obtient de bons résultats.



• L'attelage

En attelage, un ou plusieurs équidés tractent une voiture à cheval. Une des particularités de l'attelage est de permettre une pratique à plusieurs, puisque des personnes peuvent accompagner le meneur dans la voiture.

En compétition, cette discipline comporte jusqu'à trois tests : dressage, marathon (parcours en terrain varié), et maniabilité (épreuve d'habileté).

• L'endurance

Pratiquée individuellement ou en équipe, l'endurance se compose d'un parcours de plusieurs dizaines de kilomètres en extérieur. L'objectif est de gérer au mieux l'effort de son partenaire cheval/poney, afin de parcourir la distance donnée dans une vitesse optimale tout en respectant les capacités physiques de son équidé.

• Le horse-ball

Discipline jeune, le horse-ball est un sport d'équipe voyant s'affronter deux équipes de quatre cavaliers. L'objectif est de marquer des buts dans l'équipe adverse, tout en faisant circuler la balle entre les joueurs.

• Le hunter

Aux confins entre le CSO et le dressage, le hunter consiste à effectuer un parcours d'obstacles mobiles avec élégance et harmonie, sans commettre de faute. Un juge observe le parcours et attribue des notes : qualité de l'équitation, qualité du parcours, harmonie du couple cheval-cavalier, etc.

• Le TREC (Techniques de Randonnée Equestre de Compétition)

Cette discipline d'extérieur se compose de quatre épreuves : une présentation du couple cavalier-cheval, une épreuve de maîtrise des allures, un parcours en terrain varié et un parcours d'orientation et de régularité (circuit en extérieur à effectuer à vitesse imposée). Elle s'adresse aux cavaliers randonneurs désireux de pratiquer la compétition. Cette discipline peut aussi se pratiquer en attelage.

• Les pony-games

Les pony-games sont des jeux pratiqués en ligne et en relais, voyant s'affronter plusieurs équipes. Développés pour permettre un apprentissage ludique des techniques équestres, ils sont particulièrement adaptés aux enfants, mais sont aussi pratiqués par des adultes.

• La voltige

En voltige en cercle, l'équidé est tenu en longe par un longeur qui gère son déplacement aux trois allures. Le (ou les) voltigeur(s) évoluent alors sur le cheval/poney : ils effectuent une série de figures acrobatiques notées par des juges. Ainsi, cette discipline allie gymnastique et équitation. Sa pratique est excellente pour développer l'aisance des cavaliers et leur adaptation aux mouvements des équidés.

• L'équitation western

Issue de la pratique ancestrale des cowboys américains, l'équitation western regroupe elle-même de nombreuses disciplines : reining, barrel race, showmanship, etc. Les multiples facettes de cette pratique sont ainsi mises en avant selon les disciplines : travail du bétail, finesse du dressage des chevaux, qualité des équidés, élégance, vitesse, complicité, etc.

• Le tourisme équestre

Le tourisme équestre permet de découvrir les paysages, les monuments, le patrimoine, la faune, la flore des territoires au rythme du cheval et dans le respect de l'environnement. Les cavaliers peuvent :

- soit partir en balade (1 heure à une journée) organisée par une association de cavaliers ou bien par un centre équestre. Dans ce dernier cas, les cavaliers sont accompagnés par un moniteur diplômé,
- soit randonner quelques jours voire plusieurs semaines ou mois. Il faut alors prévoir l'hébergement et les repas et surtout bien préparer son itinéraire.



Le tourisme équestre est né officiellement dans les années 1950, avec la création de l'A.N.T.E. (Association nationale de tourisme équestre), devenue ensuite C.N.T.E. (Comité national de tourisme équestre) par des cavaliers.

En Pays de la Loire, plus de 5 000 kms de chemins sont ouverts au tourisme équestre, auxquels s'ajoutent les petites routes pour les attelages.

Organisation et gouvernance

■ La pratique de l'équitation en France

En 2013, la Fédération Française d'Équitation (FFE) est la troisième fédération sportive en France avec 694 480 licences. C'est un sport aujourd'hui très féminisé, avec plus de 82% de licences féminines. La France est aussi présente en équitation à Haut

niveau. Nous avons d'ailleurs la chance d'avoir en Pays de la Loire plusieurs cavaliers ayant représenté notre pays sur les échéances internationales, notamment en concours complet : Nicolas Touzaint, Rodolphe Scherer, Thomas Carlile, etc.

■ Organisation - Gouvernance du Comité régional d'équitation des Pays de la Loire

• Le Comité régional d'équitation (CRE) des Pays de la Loire

→ Le CRE est gouverné par un bureau composé de :

- Président : Patrice CHATEAU
- Vice-présidente : Sophie NORMAND
- Secrétaire général : Patrick CHARRIER
- Trésorier : Jean-Louis HEYBERGER

Les décisions sont prises conjointement avec le comité directeur, constitué de 21 membres élus.

→ Une équipe technique régionale de 21 personnes et deux salariées

Le CRE dispose à ce jour de deux salariées à temps plein : une secrétaire et une chargée de missions.

Dans chaque département, des comités départementaux d'équitation se chargent de l'animation locale. Ceux-ci travaillent étroitement avec le CRE : Un représentant de chaque comité départemental est membre du Comité directeur du CRE et participe ainsi aux décisions.

Pour ses activités, le CRE s'appuie notamment sur une équipe technique régionale dynamique. Ces professionnels spécialisés dans une discipline équestre, apportent leur expertise aux membres élus. Ils sont un formidable relais de terrain et choisissent chaque année les orientations à donner à leur discipline, en fonction de ses besoins spécifiques. Le budget global de fonctionnement du CRE est de 363 301 € en 2013-2014.

Financement	Montant
FFE : réversion sur licences	313 849 € (86,4%)
Région Pays de la Loire	23 952 € (6,6%)
DRJSCS Pays de la Loire (CNDS)	25 000 € (7%)

Ses principales missions s'organisent autour de quatre axes principaux :

La formation

- . mise en place de formations fédérales,
- . organisation de passage d'examens,
- . organisation de stages de perfectionnement pour les cavaliers et enseignants

La compétition

- . organisation des finales régionales de toutes disciplines et tous niveaux,
- . organisation et coordination des calendriers de compétition,
- . organisation du circuit Grand Régional,
- . formation des officiels de compétition (juges, commissaires).

La communication

- . promotion de l'équitation et des activités équestres sur tout le territoire,
- . représentation de la FFE au niveau régional,

La représentation de l'équitation et de nos adhérents au niveau régional.

• Le Comité régional de tourisme équestre (CRTE)

Afin de prendre en compte le tourisme équestre, la FFE a créé en son sein le Comité national de tourisme équestre. On retrouve cette même organisation dans les régions et les départements.

Le CRTE est gouverné par un bureau composé :

- Présidente : Marie-Françoise Boutet
- Vice-président :
- Secrétaire général :
- Trésorier :

Le CRTE des Pays de la Loire reçoit des financements de la FFE, selon le nombre de licences fléchées « Tourisme équestre » délivrées sur le territoire.

Il existe d'autres groupements de cavaliers pratiquant le tourisme équestre (Association nationale Equiliberté, Fédération des randonneurs équestres de France).

Ceux-ci représentent moins de 7 000 licenciés alors que la FFE en comptabilise près de 700 000. Il faut cependant noter que la grande majorité des pratiquants de l'équitation d'extérieur ne sont affiliés à aucune organisation ; on peut estimer qu'ils sont au moins 2 millions en France.



© CREPDLL

Les Pays de la Loire, une région équestre

Les Pays de la Loire sont une région équestre majeure, tant dans le domaine des courses hippiques que dans les sports équestres, l'élevage et le tourisme équestre.

Ainsi, cette culture du cheval permet à notre région d'être au cinquième rang national en nombre de licenciés auprès de la FFE.

Les sports équestres sont très présents sur le territoire : nous accueillons ainsi chaque année douze compétitions internationales dans des disciplines variées. Notre territoire accueille aussi l'École nationale d'équitation et le Cadre Noir, fleuron national de l'équitation de tradition française.

Concernant les courses hippiques, les cinquante hippodromes accueillent environ 2 400 rencontres annuellement et font des Pays de la Loire une région leader dans ce domaine.

L'élevage équin est aussi très développé, tout particulièrement dans le secteur des courses (galop et trot), mais aussi pour les chevaux et les poneys de sport et loisirs.

En 2013, on dénombrait 39 706 licenciés de la FFE, répartis selon le tableau ci-dessous :

Données 2013	Licences	Taux de pénétration Licences	Etablissements adhérents
Loire-Atlantique	15 782	1,19%	179
Maine-et-Loire	9 022	1,13%	141
Mayenne	3 236	1,05%	50
Sarthe	5 067	0,89%	92
Vendée	6 599	1,0%	119
TOTAL	39 706	1,08%	581

On dénombre un nombre de pratiquants plus important en Loire-Atlantique et en Maine-et-Loire. Ces départements sont également ceux montrant le plus fort taux de pénétration.

Le nombre de licenciés est particulièrement plus faible en Mayenne et en Sarthe. Cette dernière a un taux de pénétration faible, tandis que celui de la Mayenne reste proche de la moyenne régionale. Les cartes qui vont suivre laissent apparaître très clairement la concentration variable des licenciés sur le territoire régional.

→ Tourisme équestre

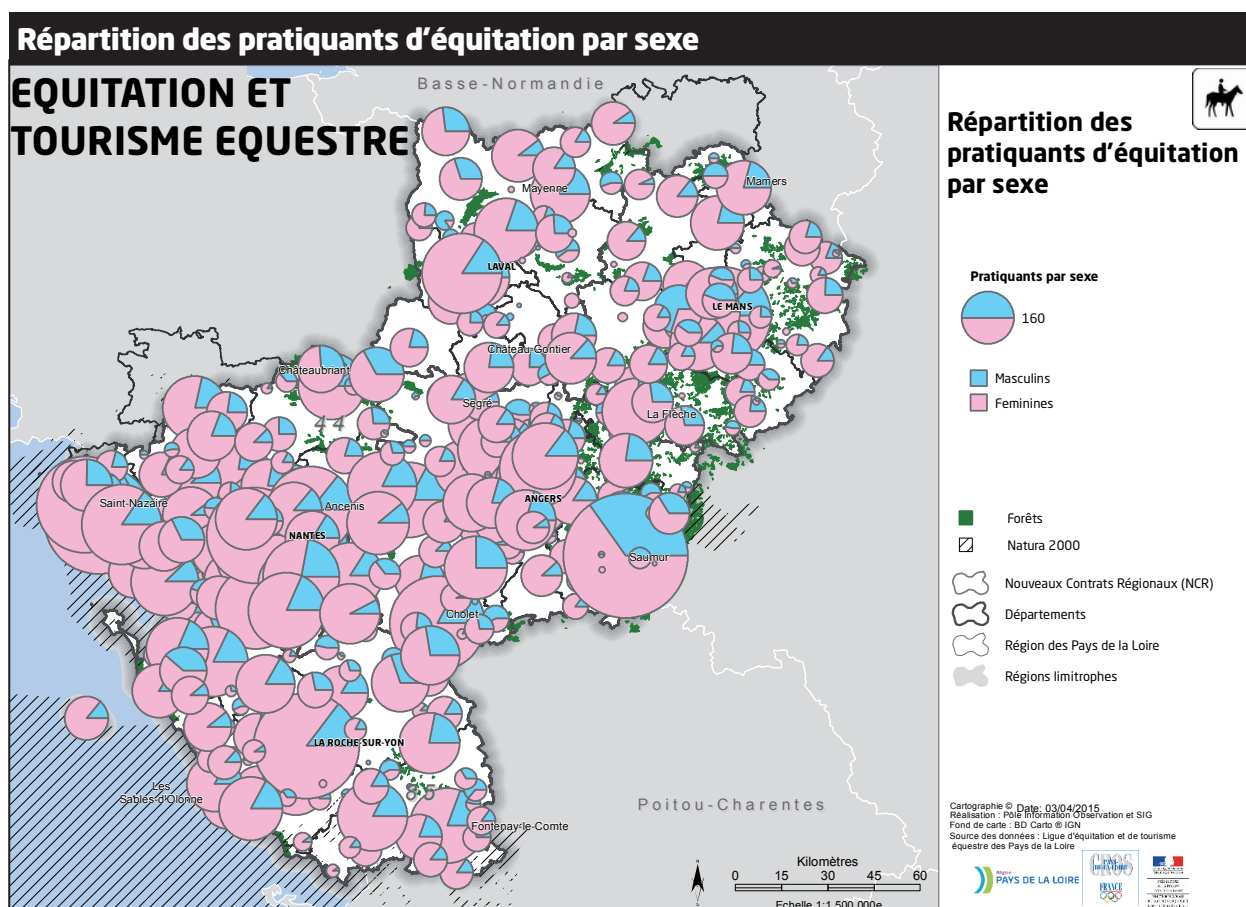
En Pays de la Loire, 340 centres et associations équestres délivrent des licences spécifiques « Tourisme équestre » FFE. De nombreux centres et associations ne sont affiliés à aucune fédération mais un centre équestre qui reçoit du public doit obligatoirement avoir l'autorisation d'exercer par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Parmi les 39 706 licences de la région, 5 316 sont fléchées « Tourisme équestre ». On retrouve un plus fort pourcentage de pratiquants dans le nord de la région que dans le sud.

■ Un sport très féminisé

Comme nous pouvons le constater aisément sur la carte ci-dessous, l'équitation est aujourd'hui un sport

majoritairement féminin. En Pays de la Loire, ce pourcentage était de 80,2 % en 2013, il reste stable.



Cette féminisation s'est faite avec la démocratisation de l'équitation. Il est intéressant de constater que plus le niveau de pratique augmente, plus la

proportion de licences féminines diminue, comme le montre le tableau ci-dessous :

Nombre de licences 2013	Pays de la Loire		National	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Club	6 242 (81,4%)	1 425 (18,6%)	104 499 (85,4%)	17 825 (14,6%)
Amateur	1 226 (61,9%)	756 (38,1%)	22 486 (70,4%)	9 469 (29,6%)
Pro	56 (26,9%)	152 (73,1%)	1 135 (36,9%)	1 942 (63,1%)

■ Des pratiquants de tous âges

Grâce à la diversité de ses pratiques, l'équitation est un sport qui peut être pratiqué aussi bien par les jeunes enfants, les adolescents, les jeunes actifs ou les seniors. Nous avons ainsi des pratiquants d'âges très variables.

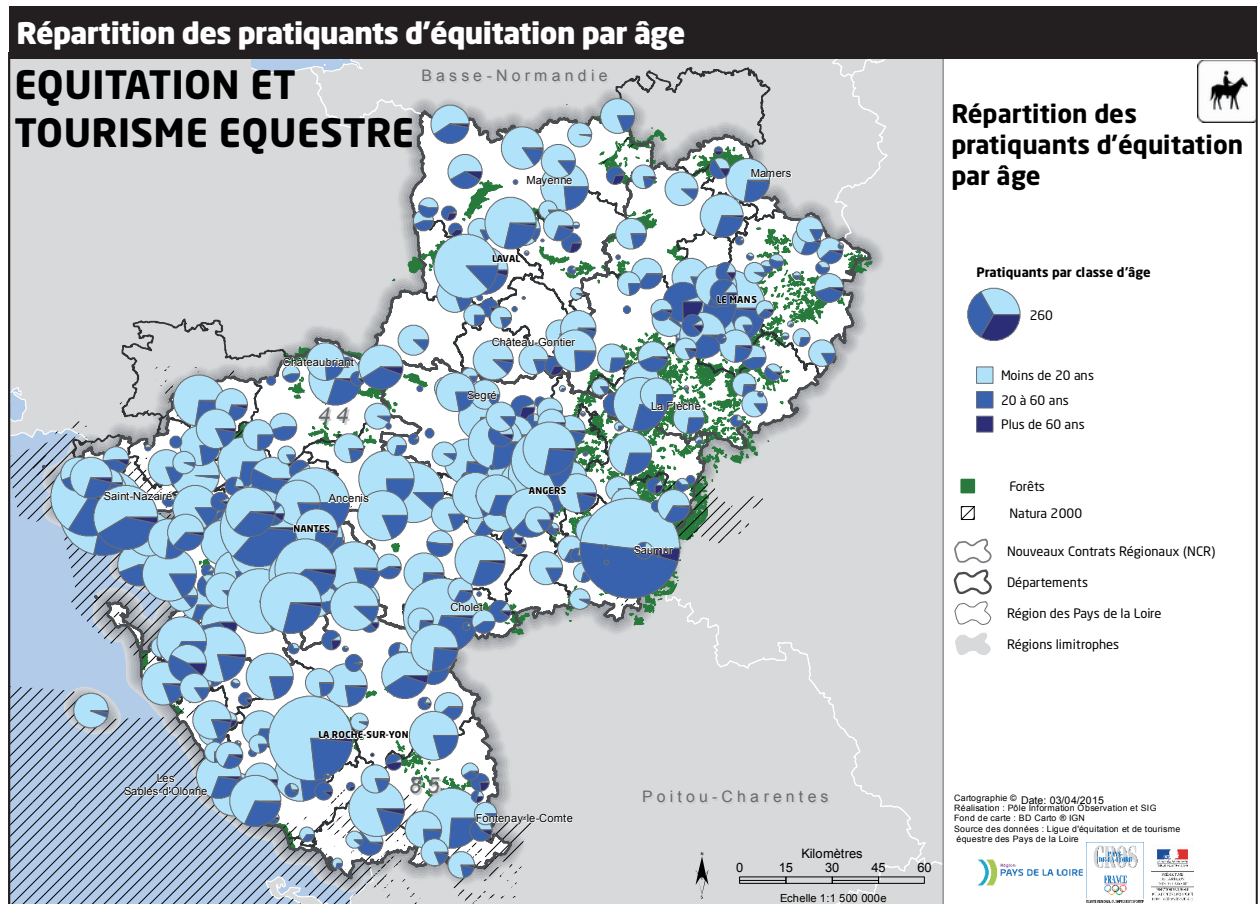
En Pays de la Loire, la majorité des licenciés (près de 70%) sont des cavaliers de moins de 20 ans. Un grand nombre d'entre eux sont des enfants et adolescents ayant une pratique de loisir hebdomadaire dans les centres équestres.

27,6% des licenciés sont des adultes de 20 à 60 ans. Cette proportion est relativement constante sur notre territoire. Enfin, 2,4% des licenciés ont plus de 60 ans.



Les jeunes représentent près de 70% des licenciés

© FFE



La ville de Saumur se démarque des autres par la plus forte proportion de licenciés 20 à 40 ans. Cela

est lié à la présence de l'École Nationale d'Equitation et de nombreuses écuries de sportifs professionnels.

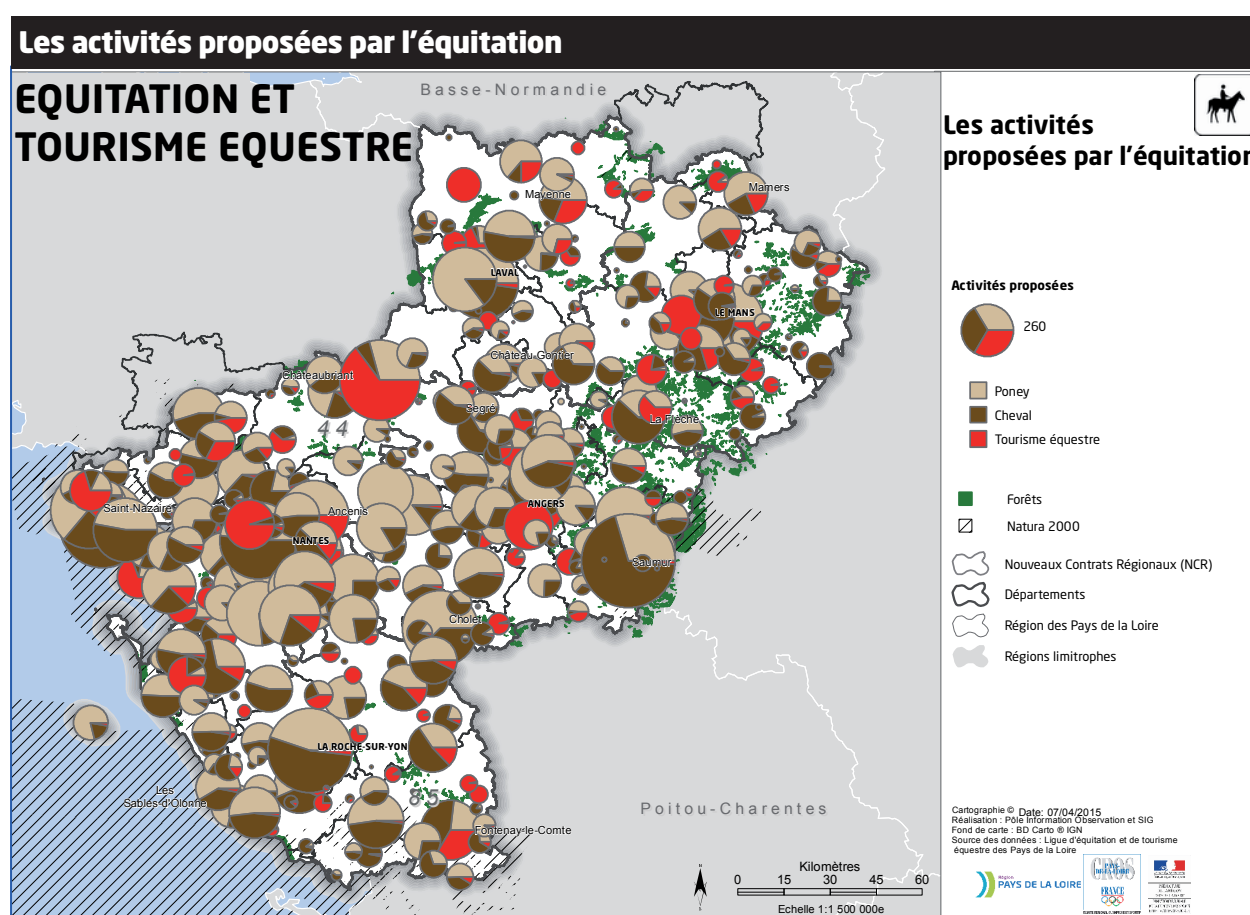
■ La pratique de l'équitation classique est plus développée

Les licences équestres sont fléchées selon l'activité principale pratiquées par le licencié. On distingue ainsi :

- La licence « Poney » : pour les enfants et adolescents pratiquant l'équitation sur poney, en loisir et/ou en compétition,
- La licence « Cheval » : pour les adolescents et adultes pratiquant l'équitation sur cheval principalement, en loisir et/ou en compétition,
- La licence « Tourisme équestre » : pour les cavaliers de tout âge pratiquant principalement l'équitation d'extérieur.

Ces trois fléchages sont présents sur l'ensemble du territoire. Plus de 50 % des licences sont fléchées « Poney », 36 % sont « Cheval » et près de 14 % des licences sont orientées « Tourisme équestre ».

Le tourisme équestre est plus développé dans le nord de la région : il représente près de 19% des licences en Mayenne, plus de 17% des licences en Sarthe, contre seulement 11% environ en Vendée et Loire-Atlantique.



■ L'impact de l'augmentation de la TVA et de la situation économique

Après une augmentation constante des licences dans les années 2000, nous devons aujourd'hui faire face à une diminution du nombre de licenciés, liée à un contexte économique global difficile, mais aussi tout particulièrement à un nouveau taux de TVA qui a fait augmenter sensiblement le coût de l'équitation pour les familles.

Ce taux est en effet passé de 7 % à 20 %. La hausse de TVA s'est ainsi directement appliquée aux prix des activités. A cette augmentation s'ajoute une hausse des coûts de fonctionnement des centres équestres (alimentation, matériels, etc).

Cependant, avec un coût de l'heure d'équitation entre 12 et 15 € environ, l'équitation reste un sport peu onéreux si on le rapporte aux moyens mis en œuvre par le centre : cavalerie, enseignant diplômé, installations, équipements...

Ainsi, en 2014, le nombre de licences en Pays de la Loire était de 39 438, soit une baisse de 0,7 % par rapport à 2013. Pour 2015, année sur laquelle l'augmentation de TVA prend effet, la tendance montre une baisse plus importante, de l'ordre de 3 %.



1 licencié sur 2 pratique l'équitation à poney

© FFE

Les équipements équestres en Pays de la Loire : de fortes disparités

En équitation, la très grande majorité des structures sont privées. Elles appartiennent à des professionnels de l'équitation, cavaliers professionnels et/ou enseignants. Ceux-ci financent donc leur activité sur leurs fonds propres et doivent trouver les financements pour chaque installation... qui doit s'avérer

rentable pour être viable. Toute nouvelle installation a donc un coût répercuté sur les tarifs proposés aux pratiquants. Par ailleurs, du fait de cette indépendance, les nouvelles structures s'implantent dans le lieu de leur choix.

■ Des structures inégalement réparties, plus présentes auprès des agglomérations

La majorité des structures équestres recensées en Pays de la Loire sont des « clubs d'équitation ». Ils sont de dimensions très variables : de quelques dizaines de licenciés à plus de 500 licenciés. Ces structures sont des lieux d'enseignement qui accueillent des cavaliers de tous niveaux. Toutefois, les structures de grande qualité, pouvant accueillir des compétitions de niveau élevé, sont le plus souvent des espaces appartenant au domaine public.

Les organisateurs d'activités sont :

- soit des structures équestres accueillant moins de licenciés que les clubs : écuries de propriétaires notamment,
- soit des associations organisatrices de compétitions. Ces événements sont alors généralement organisés sur des installations qui ne leur appartiennent pas.



Une carrière adaptée à la pratique quotidienne dans un centre équestre

© CREPOLL

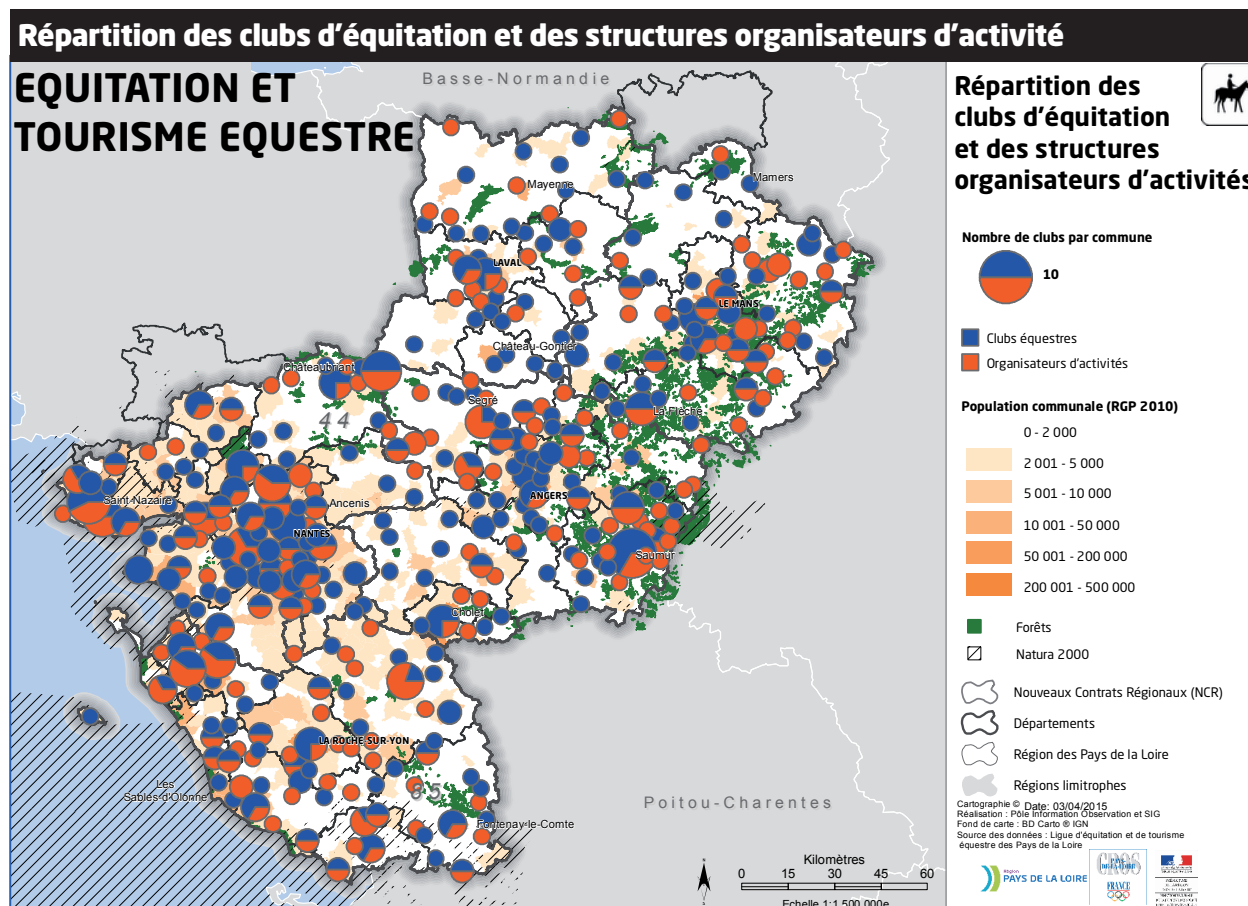
Comme nous pouvons l'observer sur la carte ci-contre, les structures équestres se situent principalement aux alentours des agglomérations. Une concentration particulièrement forte est observée autour de Nantes. Les structures sont aussi assez nombreuses autour d'Angers, ainsi que de Saumur. En Vendée et en Mayenne, la répartition est globalement plus diffuse.

On remarque par ailleurs des espaces avec très peu de structures équestres, notamment dans le nord

de la région, ainsi qu'au centre, à mi-chemin entre Angers et Nantes.

Cette répartition est globalement corrélée à la densité de population sur les espaces concernés.

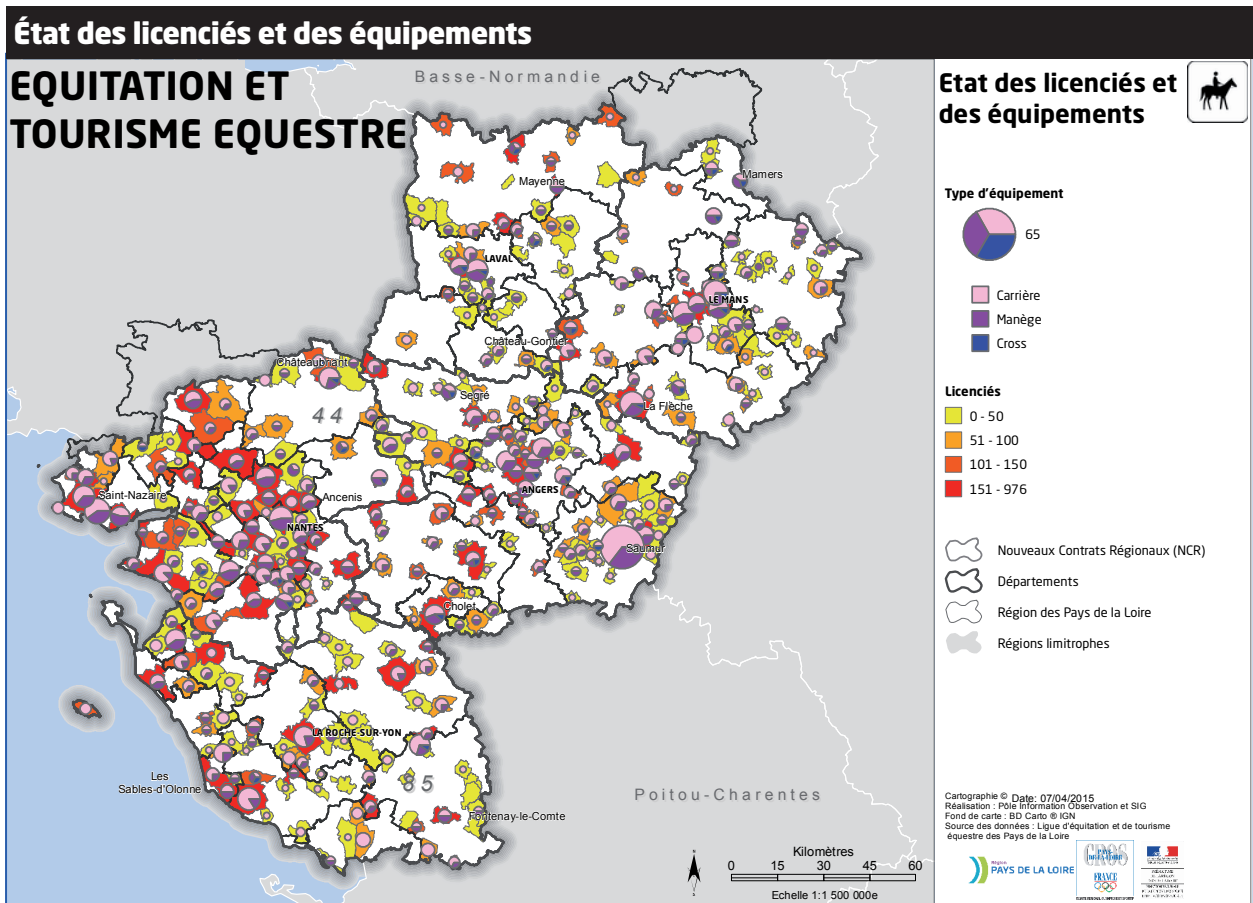
À noter cependant que la nature de notre sport fait que les structures équestres sont généralement en dehors de la ville : en campagne ou en zone péri-urbaine.



■ Des équipements en adéquation avec le nombre de pratiquants

La quasi-totalité des structures disposent d'au moins une carrière, équipement de base pour la pratique de l'équitation. Ces carrières sont de superficie très variable. Les structures accueillant un nombre de licencié important ont généralement plusieurs carrières, de plus grandes dimensions.

Remarquons que la ville de Saumur est particulièrement bien dotée en installations, par sa culture équestre très marquée et en particulier par la présence de l'École nationale d'équitation.



Dans les zones de plus forte densité de licenciés, les structures sont souvent équipées d'un manège.

C'est tout particulièrement le cas à proximité des agglomérations.



Une carrière est un espace délimité par une lice, dont le sol souple est adapté à la pratique de l'équitation

© CREPDL



Un manège est un espace clos et couvert, dont le sol souple est adapté à la pratique de l'équitation

© FFE-EB

Par ailleurs, peu de structures disposent d'un terrain de cross. Celui-ci nécessite en effet un terrain adapté

à sa construction, et donc une superficie disponible assez conséquente.



Le cross est un espace naturel dans lequel sont aménagés des obstacles variés que l'on franchit à cheval

© CREPDUL

Cet état des lieux ne donne cependant pas d'appréciation qualitative des installations, dont la qualité est très fortement variable. La sécurité et la santé des cavaliers et des chevaux dépendent pourtant de la qualité des installations utilisées.

dans les centres équestres, les cavaliers arrivent et repartent généralement en tenue d'équitation. Des sanitaires sont mis à disposition dans les structures, mais là encore la qualité est variable, tout comme pour l'espace convivial « club house ».

Par ailleurs, nous ne recensons pas les installations destinées aux cavaliers : sanitaires, club house, vestiaires. La présence d'un vestiaire est très rare

De même, cette étude ne prend pas en compte les installations nécessaires à l'hébergement des chevaux : boxes, paddocks, prairies...

■ Une répartition inégale des installations de qualité

En France, les compétitions équestres sont réparties sur trois divisions, du niveau le plus élevé au plus faible : Pro, Amateur et Club. Plus le niveau augmente de compétition est élevé, plus les exigences techniques sont grandes. Nous avons ainsi pu évaluer les installations, d'après les niveaux de manifestations qui s'y déroulent.

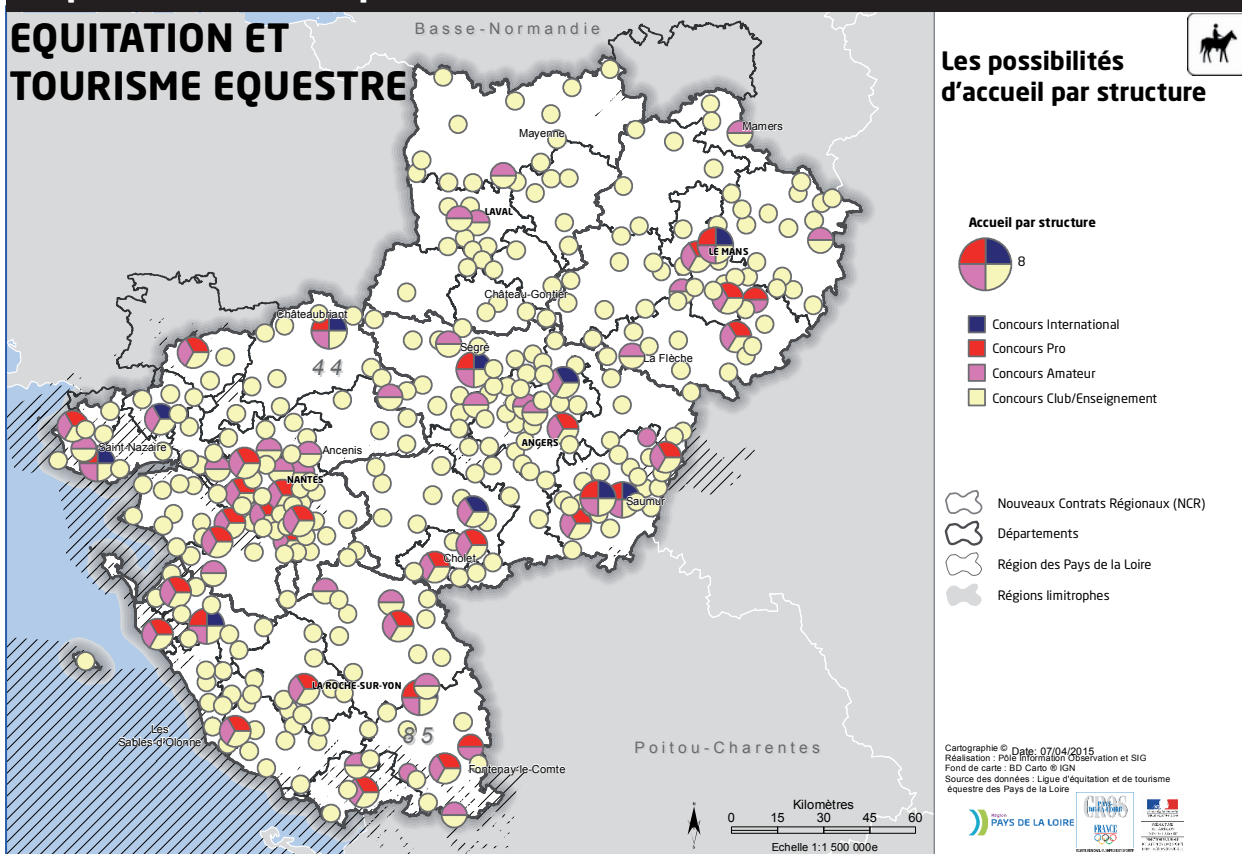
En Vendée, on observe une répartition plus diffuse de ces installations, et l'on remarque que la Mayenne apparaît comme particulièrement peu dotée en équipements de niveau élevé. Elles sont aussi peu présentes autour d'Angers, bien qu'il s'agisse d'une agglomération conséquente.

Ainsi, les installations de plus grande qualité, adaptées aux compétitions de niveau international ou national « Pro » se situent à proximité des agglomérations importantes : Nantes, Le Mans, Saumur.

Par ailleurs, les Pays de la Loire accueillent plusieurs concours internationaux de qualité, notamment en Concours complet d'équitation et en CSO. Nous disposons ainsi de terrains de qualité internationale pour accueillir ces événements majeurs.

Les possibilités d'accueil par structure

EQUITATION ET TOURISME EQUESTRE



■ Une pratique « loisir » dominante et une pratique de compétition dynamique

La majorité des licenciés auprès de la FFE ont une pratique dite de « loisir ». Il s'agit à la fois des cavaliers ayant une équitation d'extérieur (fléchés « Tourisme équestre »), mais aussi des cavaliers pratiquant l'équitation « classique », sans sortir en compétition (fléchés « cheval » ou « poney »).

La pratique de la compétition est développée sur l'ensemble du territoire régional. En 2013, 6 350 épreuves étaient proposées aux 9 857 compétiteurs. Le pourcentage de licences compétition est variable selon les départements :

- . Vendée et Sarthe : autour de 30 %
- . Mayenne : 20 %
- . Loire-Atlantique : 22 %
- . Maine-et-Loire : 25 %

Nous accueillons ainsi sur notre territoire des concours de tous niveaux : de la découverte de la compétition (niveaux « Club » et « Poney ») aux épreuves internationales.



Le CSIO de La Baule attire chaque année un public nombreux venu admirer les meilleurs cavaliers internationaux

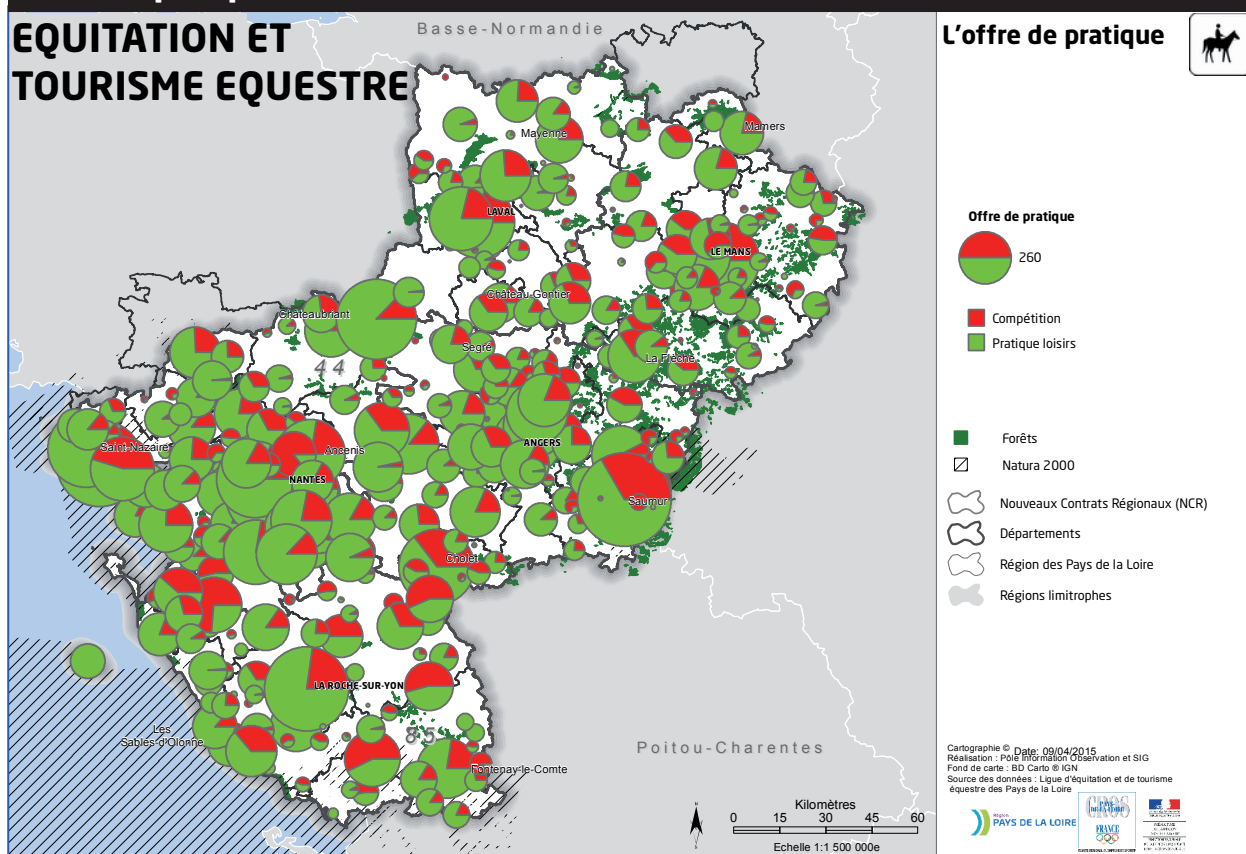
© CREPOLL

Au moins douze compétitions internationales sont ainsi organisées en Pays de la Loire chaque année, en Saut d'obstacles, Concours complet, Dressage, Voltige et Attelage.

Le Jumping International ***** de La Baule et le Mondial du Lion d'Angers (Championnat du monde des Jeunes chevaux de Concours complet) sont les événements les plus fréquentés, accueillant plusieurs dizaines de milliers de spectateurs.

L'offre de pratique

EQUITATION ET TOURISME EQUESTRE



■ Une offre clairsemée pour la randonnée équestre



Plus de 5 000 km de chemins équestres, également utilisés par les cyclos et les pédestres ont été recensés dans les Pays de la Loire. Les chemins utilisés par les pratiquants doivent être publics et, si possible, inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, afin de garantir leur pérennité.

Le site internet du CRTE (crte-paysdelaloire.com) a été créé en 2012, avec le concours du Conseil régional des Pays de la Loire et de la DRAF. Il présente les itinéraires et les hébergements accueillant des cavaliers avec leurs chevaux.

Pour un itinéraire recensé, il faut prévoir les aménagements nécessaires : accueil de vans, barres d'attache, points d'eau, halte pour bivouac ou pique-nique... Ces aménagements sont indispensables pour un développement qualitatif du tourisme équestre.

Pour les randonnées de plusieurs jours, un partenariat doit être mise en place avec les hébergeurs pouvant accueillir cavaliers et chevaux.

Les randonnées et balades ont un vrai impact économique ; une randonnée de deux jours peut rassembler 35 à 50 cavaliers. Il faut les nourrir, les loger ; le maréchal ferrant et le vétérinaire sont sollicités et les chevaux sont également nourris. Ce sont des métiers variés qui sont intéressés par cette activité d'équitation d'extérieur.

Concernant les centres équestres, peu pratiquent la randonnée ; ils proposent plutôt des balades de quelques heures à une journée. Ils utilisent, pour la majorité d'entre eux, les itinéraires autour de leur centre. L'été, les centres équestres du bord de mer proposent des balades.

Un centre équestre peut très bien proposer une activité tourisme équestre avec une structure assez légère ; il lui faut des chevaux adaptés à la randonnée avec des harnachements adéquats et un personnel compétent.

Les centres équestres et les randonneurs indépendants rencontrent le même problème : le transport des équidés (pas de van, essence chère...).

Ambitions 2025

■ Offrir aux pratiquants une bonne qualité des installations et des équipements

En équitation, la qualité des équipements est indispensable à la sécurité des pratiquants. Ainsi, il est souhaitable que les installations possèdent des espaces d'exercice (carrières, manèges) bien adaptés à la pratique équestre, à la fois par la qualité de leur sol mais aussi par leur environnement.

De même, l'hébergement des équidés (boxes, paddocks, prairies) ainsi que les aires de préparation doivent être bien conçus et adaptés afin de permettre une pratique dans les meilleures conditions de sécurité possibles.



© Le Grand Montgenard

■ Proposer une offre « loisir » pour les licenciés

L'équitation s'est démocratisée. Un bon nombre de pratiquants n'ont aujourd'hui pas d'objectif de compétition, et souhaitent pratiquer une équitation purement « plaisir ». Nous souhaitons proposer une offre plus adaptée à cette demande. Pour cela, les structures doivent se diversifier et s'équiper : lieu de pratique adapté, accès à des chemins de randonnée, cavalerie adaptée à une clientèle « loisir », etc.

■ Développer des installations adaptées à la compétition

La qualité des lieux de compétition est de plus en plus importante, pour préserver l'intégrité physique des cavaliers comme des équidés. De même, les installations de bonne qualité permettent une compétition d'un niveau plus élevé et contribuent ainsi à l'amélioration technique des cavaliers. Par ailleurs, l'éloignement d'un lieu de compétition est aujourd'hui un critère important pour nos pratiquants (coûts importants des transports) : il est souhaitable d'avoir un bon maillage territorial de ces lieux de compétition, afin que chacun puisse accéder à l'un d'entre eux. Il est ainsi essentiel de conserver et de développer les lieux de compétition proposant des installations de qualité.

D'autre part, certaines compétitions nécessitent des installations d'une certaine ampleur (plusieurs carrières, manège, etc.).

■ Raisonner les lieux de création de nouvelles structures

La grande majorité des structures équestres appartiennent à des privés, et leur lieu d'implantation est donc choisi par eux. Cependant, la mauvaise connaissance des installations existantes ne permet pas toujours de choisir le lieu d'implantation en fonction du marché.

Grâce à une meilleure connaissance des installations et structures existantes, nous souhaiterions pouvoir fournir des informations aux personnes ayant un projet d'installation, afin de les aider à choisir au mieux leur lieu d'implantation.

■ Mettre en place des partenariats avec les municipalités

Les partenariats entre les municipalités et les centres équestres ou écuries privées peuvent être mis en place. En effet, diverses initiatives peuvent apporter un avantage réciproque. Par exemple, cela peut concerner la mise à disposition d'espaces enherbés municipaux pour faire pâturer les chevaux : cet arrangement permet aux structures équestres d'avoir plus d'espace pour la sortie des équidés et évite à la municipalité la tonte récurrente de ces terrains.

Les initiatives de ce type sont à encourager, afin d'aboutir à un mieux « vivre ensemble » sur les agglomérations, optimiser l'utilisation des espaces, dans un meilleur respect de l'environnement et un raisonnement plus approfondi de l'utilisation des ressources.

■ Développer le tourisme équestre



La région des Pays de la Loire présente de réels atouts : parmi les premières régions françaises pour l'élevage des chevaux, l'utilisation des chevaux de trait pour la randonnée attelée, parmi les premières également pour la délivrance de licences fédérales. Cette région présente une grande diversité de paysages, de la mer à la forêt, de la campagne verdoyante à la « petite montagne » ; elle offre un grand nombre d'itinéraires variés ; les liaisons avec les régions voisines existent déjà mais peuvent être développées.

L'équitation de pleine nature (tourisme équestre) est un formidable atout de développement pour tous les centres équestres, ainsi que pour les associations. Les cavaliers et meneurs sont très attachés au développement durable, à la pérennité des lieux, à la protection de la nature (dans certains départements, ils participent d'ailleurs au débroussaillage des chemins). L'accent sera mis sur la formation afin de les accompagner.

Aujourd'hui les communautés de communes commencent à s'intéresser à leurs chemins et demandent aux responsables départementaux ou locaux du tourisme équestre (associations de randonneurs indépendants et comités départementaux de tourisme équestre) de les aider à recenser les chemins et à les baliser (communauté de communes des Coëvrons en Mayenne, par exemple).

Ce serait parfait si, en 2025, les Pays de la Loire avaient recensé tous les itinéraires équestres et les avaient balisés, ainsi que tous les hébergements qui reçoivent des cavaliers et leurs montures. Il serait bon également de proposer des produits complets : balade de quelques heures + activités diverses (visite patrimoine, pêche, thalasso, restaurant, etc...) et bien entendu hébergement.

Il faut également préciser que les chevaux peuvent pâturer sur des terrains qui ne sont pas forcément aptes à la culture telle qu'elle se pratique aujourd'hui ; ce sera donc un atout de plus pour la conservation des territoires ruraux.

Le CRTE souhaiterait recruter une personne capable de structurer tout le travail des bénévoles afin de continuer à présenter sur son site plus d'itinéraires fiables et pérennes ; mais il n'en a pas les moyens. Les itinéraires proposés aujourd'hui sont fiables mais pas assez nombreux. C'est un très gros travail de parcourir les chemins, vérifier le cadastre et c'est une responsabilité de proposer des itinéraires au public.

Besoins en équipements à l'horizon 2025

■ Espaces d'accueil des pratiquants et visiteurs, adaptation aux personnes en situation de handicap

Actuellement, peu de structures équestres disposent d'espaces d'accueil de qualité, tant pour leurs pratiquants que pour les visiteurs. Ainsi, l'accès adapté aux personnes en situation de handicap est un point qui fait souvent défaut sur les structures. De même, les vestiaires pour les pratiquants sont très rares. Il est souhaitable que les structures puissent améliorer leurs installations avec de tels équipements : espace convivial chauffé, sanitaires de qualité, vestiaires éventuellement, et tout particulièrement rendre l'accès possible pour les personnes en situation de handicap.

■ Amélioration de la qualité des installations

Comme nous l'avons dit précédemment, la qualité des installations équestres (lieu de pratique, espaces de préparation, lieux de vie des équidés) est primordiale pour la sécurité des pratiquants et des équidés ainsi que pour leur indispensable bien-être. Il est donc nécessaire d'inciter toutes les structures à améliorer la qualité de leurs installations afin qu'elles soient adaptées au maximum.

■ Lieux de compétition de qualité

Des espaces adaptés au déroulement de compétition de qualité sont à développer, afin que l'ensemble des pratiquants puissent y avoir accès.

■ Accès aux structures équestres

Trop souvent, les voies d'accès aux structures équestres sont de mauvaise qualité. De plus, il n'existe généralement pas de transports en commun pour y accéder.

Ces deux points nécessitent d'être améliorés pour permettre aux pratiquants d'accéder plus aisément aux structures équestres, ainsi que pour améliorer l'image de ces centres. En effet, une voie d'accès

en mauvais état procure systématiquement une première impression négative au visiteur.

■ Maintien des installations majeures existantes

En Pays de la Loire, nous avons la chance de bénéficier d'installations équestres majeures : École nationale d'équitation, Parc de l'Isle Briand du Lion d'Angers, etc. Un certain nombre de ces installations sont aujourd'hui vieillissantes.

Il est essentiel d'œuvrer au maintien de ces installations uniques et précieuses pour l'activité équestre en Pays de la Loire



L'écuyer du cadre noir de Saumur (49) LCL Thibault Vallette et son cheval Qing du Briot ENESHN - JO/JEM, médailles d'or aux JO de Rio 2016

© FFE-PSV

■ Devenir du fumier : encourager la production d'énergie

Le fumier est un sous-produit majeur qui découle de l'activité des structures équestres.

Celui-ci peut aujourd'hui être valorisé comme produit énergétique : via la méthanisation, le fumier permet de produire de l'électricité. Cela demande toutefois des installations spécifiques, dont il convient d'encourager l'installation. Ceci est en particulier vrai pour les structures situées à proximité des agglomérations, pour lesquelles cette solution est la plus adaptée. En milieu rural, le fumier peut souvent être répandu afin d'enrichir les sols.

Réalisation

Mars 2018

Région des Pays de la Loire

Hôtel de la région - 1, rue de la Loire

44966 NANTES Cedex 9

Tél. 02 28 20 50 00 - Fax 02 28 20 50 05

www.paysdelaloire.fr

Rédaction

Comité régional d'équitation

Comité régional du tourisme équestre

Mise en page :

Région des Pays de la Loire

Maquette originale

Le Square D. (44)



